



DECISION DU PRESIDENT DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N°DC-2025-183

Objet :

**Demande d'aide financière
auprès de l'Agence de l'Eau
Loire - Bretagne pour
réalisation du plan d'actions du
schéma directeur à la STEU de
Saint André d'Apchon**

LE PRESIDENT,

Vu l'arrêté interpréfectoral n°177 du 29 décembre 2023 relatif à l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Loire Forez, des Communautés de Communes des Vals d'Aix et Isable, du Pays d'Urfé et de Marcigny au syndicat mixte « Roannaise de l'Eau » ;

Vu la délibération n°2025-037 du comité syndical du 21 mai 2025 donnant délégation de pouvoir au Président pour solliciter toutes subventions et passer des conventions afférentes ainsi que leurs avenants ;

Considérant que cette opération consiste à mettre en place un dégrilleur automatique et à dissocier la conduite de trop-plein A2 avec la conduite d'égouttures du silo de boues à la station de traitement des eaux usées de Saint André d'Apchon, conformément au plan d'actions du schéma directeur ;

Considérant que ces actions permettront de limiter l'impact des déversements dans le milieu naturel ;

Considérant que cette action se déroulera sur 2025 ;

Considérant que le coût prévisionnel de cette opération de 24 800 € HT est inscrit au budget 2025 ;

Considérant que l'Agence de l'Eau Loire – Bretagne peut apporter des financements à hauteur de 50% ;

En conséquence, Monsieur le Président

DECIDE

- De solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire - Bretagne ;
- De dire que le montant prévisionnel de cette opération d'élève à 24 800 € HT ;
- D'effectuer toutes les démarches se rapportant à l'exécution de cette décision.

Roanne, le 25 août 2025

Le Président,



Daniel FRECHET